

Révision N°1 Date: 29/03/2011

FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

Elaborée selon l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/CE

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation:

Désignation : Bain De Dégraissage Avant Rhodiage
Code produit : 999 1358 – 999 1361
Usage normal: Produit de nettoyage de surface métallique

Identification de la société:

Raison Sociale: COOKSON-CLAL
Adresse: 58 rue Beaubourg 75003 Paris
Téléphone: 01 48 24 76 80 Fax: 01 48 24 75 75
E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

INRS / Orfila - 00 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (CLP):

Il n'y a pas de données.

Classification (DPD):

C - Corrosif
R35 Provoque de graves brûlures.

Éléments d'étiquetage (CLP):

Il n'y a pas de données.

Éléments d'étiquetage (DPD):

C - Corrosif



Phrases R:

R35 Provoque de graves brûlures.

Phrases S:

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Contient:

Hydroxyde de sodium

Autres dangers:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination

3 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5	40- 60 %	Corrosion cutanée 1A H314
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8 01-2119485498-19	10- 20 %	Irritation oculaire 2 H319
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	229-912-9	10- 20 %	Corrosion cutanée 1B H314 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Corrosifs pour les métaux 1 H290

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations". Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5	40 - 60 %	C - Corrosif: R35
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8 01-2119485498-19	10 - 20 %	Xi - Irritant: R36
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	229-912-9	10 - 20 %	C - Corrosif: R34, R37

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'. Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Indication des composants selon 648/2004/CE

5 - 15 % phosphates

4 - PREMIERS SECOURS.

Description des premiers secours:

Inhalation:

Sortir la personne de la zone polluée par la poussière, consulter éventuellement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes). Eloigner le produit et les vêtements souillés. Faire un bandage avec de la gaze stérile, hospitaliser.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 15 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Traitement médical immédiat indispensable.
Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Cause des brûlures.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:
carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer mécaniquement.
Diluer les résidus avec beaucoup d'eau.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Dans le cas d'une dilution/dissolution, toujours préparer l'eau puis y verser lentement le produit. Ne pas verser le produit dans de l'eau chaude ou dans des solutions chaudes. Réchauffement possible avec surchauffe violente et soudaine! Risque d'échaudures!
Eviter la formation de poussière.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.
Stocker dans un endroit frais et sec.
Ne pas stocker avec des acides forts.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Produit pour nettoyer les surfaces métalliques dans l'industrie

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:

 Valable pour
 France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
hydroxyde de sodium 1310-73-2	0	2			
SODIUM (HYDROXYDE DE) 1310-73-2		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
POUSSIÈRES RÉPUTÉES SANS EFFET SPÉCIFIQUE, FRACTION ALVÉOLAIRE		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
POUSSIÈRES RÉPUTÉES SANS EFFET SPÉCIFIQUE, FRACTION INHALABLE		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Contrôles de l'exposition:

 Remarques sur la conception des installations techniques:
 Bien dépoussiérer.

 Protection respiratoire:
 masque antipoussière en cas de formation de poussière.
 Masque antipoussière, filtre à particule P2 ou P3.

 Protection des mains:
 Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

 Protection des yeux:
 Lunettes de protection étanches.

 Protection du corps:
 Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

9 - PROPRIETES PHYSIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	Matière solide solide, poudre blanc
Odeur	pas de déclaration
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Soluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

Autres informations:

Il n'y a pas de données / Non applicable

10 - STABILITE ET REACTIVITE
Réactivité:

 Réaction avec les acides : Dégagement de chaleur.
 Réaction avec l'eau : dégagement de chaleur, projection

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

Produits de décomposition dangereux:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.
Informations générales sur la toxicologie:

 Cause de graves brûlures.
 La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner un effet fort corrosif dans la cavité buccale et le pharynx, ainsi qu'un danger de perforation du canal digestif et de l'estomac.

Toxicité dermale aiguë:

Le produit est necrosant pour la peau et pour les muqueuses

Irritation des yeux:

très corrosif

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LDLo	500 mg/kg	oral		lapins	
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	LD50	1.400 mg/kg	oral		souris	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	aucune donnée		

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.
Informations générales:

 Produit inorganique : décomposition non concerné.
 La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Persistence et dégradabilité:
Dégradation des tensio-actifs

Le produit ne contient pas de substance tensioactive, selon la définition du règlement européen sur les détergents (648/2004/CE).

Autres effets néfastes:

Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LC50	189 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC50	> 100 mg/l	Daphnia		Daphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50	300 mg/l	Fish	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	265 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	137 mg/l	Algae	5 Jours	Nitzschia sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Métasilicate de sodium; 5 H2O 10213-79-3	NOEC	> 86,7 mg/l	Fish	30 Jours	Pimephales promelas	
	LC50	210 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	EC50	1.700 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
Métasilicate de sodium, 5 H2O 10213-79-3	EC50	213 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	

Persistence et dégradabilité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8			83 %	

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	-6,19					

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Méthodes de traitement des déchets:
Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique : Neutralisation

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Elimination des emballages vides: faire procéder à une incinération contrôlée.

Code de déchet

060399

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transport routier ADR:

Classe: 8
Groupe d'emballage: II
Code de classification: C6
No. d'identification du danger: 80
No UN: 3262
Étiquette: 8
Nom technique: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(Hydroxyde de sodium,Métasilicate de sodium)
Code tunnel: (E)

Transport ferroviaire RID:

Classe: 8
Groupe d'emballage: II
Code de classification: C6
No. d'identification du danger: 80
No UN: 3262
Étiquette: 8
Nom technique: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(Hydroxyde de sodium,Métasilicate de sodium)
Code tunnel:

Navigation intérieure ADN:

Classe: 8
Groupe d'emballage: II
Code de classification: C6
No. d'identification du danger: 80
No UN: 3262
Étiquette: 8
Nom technique: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(Hydroxyde de sodium,Métasilicate de sodium)

Transport maritime IMDG:

Classe: 8
Groupe d'emballage: II
No UN: 3262
Étiquette: 8
EmS: F-A ,S-B
Substance marine nocive: -
Nom d'embarquement correct: CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hydroxide,Sodium metasilicate)

Transport aérien IATA:

Classe: 8
Groupe d'emballage: II
Instruction de paquetage (passager): 859
Instruction de paquetage (frêt): 863
No UN: 3262
Étiquette: 8
Nom d'embarquement correct: Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hydroxide,Sodium metasilicate)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Teneur VOC 0,0 %
(EC)

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses: Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses)
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du travail : article R 232-5 à 5-14 (aération, assainissement), articles R 231-32 à 38 (formation à la sécurité), article R 233-43 (cuves, bassins, réservoirs). Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail : INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.
N° fiche INRS:	20 259
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

16 - AUTRES INFORMATIONS.

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R34 Provoque des brûlures.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.